

**Paule Hamelin**

Ligne directe : 514-392-9411

[paule.hamelin@gowlingwlg.com](mailto:paule.hamelin@gowlingwlg.com)

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 14 juillet 2021

**M<sup>e</sup> Véronique Dubois**

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : ÉNERGIR – DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES  
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR  
DOSSIER DE LA RÉGIE : R-3867-2013, PHASE 2, SUJET B  
Notre dossier : L153570006**

---

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en titre, nous vous transmettons sous ce pli la demande de remboursement de frais de l'Association des consommateurs industriels de gaz (« l'ACIG ») pour cette étape du dossier mentionné en titre.

*Veillez noter que nous demandons à la Régie de bien vouloir appliquer les taux applicables du *Guide de paiement des frais des intervenants 2020*, puisque la très grande majorité des heures consacrées à cette portion du dossier l'ont été après le 1<sup>er</sup> février 2020 et conformément à la décision procédurale du 18 janvier 2021 ([D-2021-003](#), par. 76) rappelant que « le montant des frais octroyés sera déterminé en tenant compte des normes et barèmes prévus au Guide et selon l'appréciation qu'elle fera du caractère nécessaire et raisonnable des frais engagés, ainsi que de l'utilité de la participation de l'intervenant à ses délibérations. ».*

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un dossier complexe qui a requis un temps de préparation considérable et nécessaire vu les enjeux importants pour les membres que notre cliente représente. Le nombre d'heures consacré doit aussi prendre en considération les nombreuses et volumineuses modifications apportées à la preuve d'Énergir ainsi qu'à sa procédure et les commentaires que nous avons eu à formuler suite à la demande d'Énergir sur les mesures transitoires avant de procéder à l'examen de la proposition de refonte du service interruptible.

Nous sommes d'avis que notre participation a été ciblée et utile pour les délibérations de la Régie et nous soumettons respectueusement à la Régie que sa demande de remboursement de frais devrait être remboursée.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin

PH/st

p.j.